



Article 1 : L'intention

Les signes sont clairs. La Terre souffre.

Alors, que faire ? Le déni est irresponsable. L'angoisse, infructueuse.

Pour inventer le monde de demain, il faut rêver.

Rêver un monde plus juste et plus respectueux du vivant, pour sauvegarder la planète et cultiver notre bonheur !

Article 2 : Les publics

Le concours est à destination :

- des écoliers de Redon et des environs (écoliers des écoles du 35, 56, 44 susceptibles d'être scolarisés à Redon dans le secondaire).
- des établissements scolaires du secondaire (collèges et établissements d'enseignement adapté *ITEP, EREA, IEM*) appartenant au bassin d'éducation Bain-Redon, qui comprend les communes de Bain-de-Bretagne, Redon, Val d'Anast, Crevin, Guipry-Messac.

Il s'adresse aux établissements publics.

Article 3 : Les sujets

Plusieurs sujets sont proposés en fonction des tranches d'âges.

→ Les notes d'intention, à lire impérativement, ainsi qu'une sélection de références artistiques, sont à consulter dans le document intitulé « DFR #5_sujets ECRITURE_notes d'intention-références ».

→ Pour la mise en page, se reporter à l'article 6.

Édition 100 % poésie

6ème

Nuages, brumes, embruns

5ème Pérégrinations animales ou végétales.
4ème La ville : lieu de tous les possibles.
3ème Résistances

NB : Les participants issus d'établissements d'enseignement spécialisé ou adapté peuvent choisir librement leur sujet.

Article 4 : Les modes de participation pour les scolaires

2 options :

- catégorie 1 : la participation en classe
- catégorie 2 : la participation libre, individuelle (y compris dans le cadre d'un club)

Dans le cas de la catégorie 1 : l'enseignant fait participer l'intégralité des élèves de sa/ses classe(s) au concours et y consacre des heures d'enseignement. Cela peut donner lieu à une production collective, signée de l'ensemble des élèves. Ou bien à plusieurs productions, rédigées par des élèves seuls ou en groupe. Dans ce cas, il revient à l'enseignant.e, selon l'organisation qu'il.elle jugera bonne, de choisir les 5 productions (par classe) qu'il.elle enverra au jury. En aucun cas ce choix ne sera effectué par les organisateurs et/ou membres du jury : l'envoi de plus de 5 productions par classe invalidera la participation au concours.

NB : L'organisatrice se laisse la possibilité de ramener le nombre maximum de productions envoyées par classe de 5 à 3 si le nombre de classes participantes s'avérait « trop élevé » (ceci dans le but de ne pas surcharger le travail du jury bénévole).

Dans le cas de la catégorie 2 : l'enseignant.e. propose le concours aux élèves de sa/ses classe(s) et de son club. Les élèves participent sur la base du volontariat, sur leur temps libre. Le concours ne fait pas l'objet d'un travail en classe. Cependant, il revient à l'enseignant.e de rassembler les productions et de procéder à leur envoi.

Merci de votre vigilance, autant que faire se peut, à l'utilisation par les élèves de l'intelligence artificielle (en cas de doute, merci de ne pas transmettre la production).

Article 5 : Se déclarer participant

Les enseignant.e.s souhaitant participer devront compléter le formulaire qu'il.elle.s recevront par mail et le renvoyer à l'adresse : gianna.risi@ac-rennes.fr au plus tard le vendredi 5 décembre.

Article 6 : Contraintes d'écriture

Toute production ne pourra excéder 2 pages dactylographiées. Merci de ne pas faire de mise en page spéciale et d'utiliser la taille 12, la police Times New Roman et l'interligne 1,5.

L'en-tête devra détailler le nom du concours, le numéro de la catégorie, le sujet, l'établissement expéditeur, le nom de l'enseignant.e et son adresse mail, le(s) nom(s) des élèves.

Article 7 : Le mode d'envoi des écrits

Les textes devront être envoyés par mail, au format odt, à l'adresse gianna.risi@ac-rennes.fr. L'enseignant.e regroupera tous les textes d'une classe dans un même document. L'objet du mail ainsi que le nom du document devront indiquer DFR + le numéro de la catégorie + la classe + l'établissement expéditeur. Si l'enseignant.e participe avec plusieurs classes, il.elle devra envoyer un document et un mail par classe.

Dans le respect de la date limite d'envoi (voir article 8), chaque participant pourra procéder à l'envoi des productions dès que ces dernières seront achevées.

Article 8 : La date limite d'envoi

La date limite d'envoi des productions est fixée au mardi 12 mai 2027.

Article 9 : Le jury

La composition du jury n'est à ce jour pas arrêtée. Il comprend d'ordinaire un.e libraire, un.e auteur.ice, d'ex-enseignant.es de lettres.

Article 10 : Les prix et la remise des prix

L'organisatrice déterminera à posteriori le nombre de récompenses remises par catégorie, en fonction du nombre de participants.

La date et le lieu de la remise des prix ne sont pas fixés à ce jour. Elle se situe généralement lors de la deuxième moitié du mois de juin. L'inscription à la cérémonie aura lieu lors du premier trimestre via un formulaire en ligne. Il ne sera plus possible de s'inscrire une fois la jauge de la salle atteinte.

Article 11 : Prolongements

Si les enseignant.e.s et les élèves ayant participé le souhaitent, ils pourront procéder à une mise en voix des textes concourant. La compilation des lectures pourra être publiée

et ainsi mise en valeur sur les sites internet des établissements scolaires. L'organisatrice s'engage à effectuer la compilation des différents fichiers audio.

Un livret imprimé, regroupant toutes les productions récompensées, pourra être remis à chaque classe participante au cours de l'année scolaire suivante. Si le budget du collège ne le permet pas, le livret sera envoyé au format pdf, et chaque structure pourra prendre en charge son impression, y compris financièrement.

Article 12 : Utilisation du nom, de l'image, de la voix

Du seul fait de sa participation au concours, chaque gagnant.e autorise par avance l'organisatrice à utiliser son nom, son image, sa voix pour toute opération de promotion du concours (presse locale, sites internet d'établissements). Dans le cas d'une participation en classe, il revient à l'enseignant.e inscrit.e de vérifier à priori les autorisations signées des responsables légaux.

Gianna Risi, professeure-documentaliste,
collège Anne-Marie Boudaliez
organisatrice du concours
Juin 2026, Redon